

Communiqué de presse

Le Département de Loir-et-Cher expérimente le RSA dès novembre 2007

Le conseil général de Loir-et-Cher est officiellement autorisé à expérimenter le revenu de solidarité active (RSA). Par décret du Premier ministre, François Fillon, le Loir-et-Cher fait partie des 7 départements qui mettront en oeuvre l'expérimentation du RSA.

La Loire-Atlantique, l'Eure, le Val d'Oise, la Vienne, l'Oise et la Charente sont aussi concernés par ce décret.

Le revenu de solidarité active en Loir-et-Cher

Dès la session de mars 2007, Maurice Leroy, président du conseil général de Loir-et-Cher, avait annoncé son souhait que le Département expérimente le revenu de solidarité active initié par Martin Hirsch, ancien président d'Emmaüs, Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.

En favorisant le retour à l'emploi des bénéficiaires du RMI, en accompagnant la progression du temps travaillé et en évitant les effets de seuil souvent dissuasifs, cette mesure devrait aider à combattre la pauvreté et contribuer à une insertion professionnelle durable.

En Loir-et-Cher, cette expérimentation débute de façon concrète en novembre 2007. Elle concerne quelque 330 personnes, pendant 3 ans, habitant les cantons de Blois 1, 2, 3, 4, 5, Vineuil, Montrichard, Saint-Aignan et Contres.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr